

**MAIRIE D'UCCIANI**  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**20133 UCCIANI-CORSE DU SUD**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CELAVU-PRUNELLI**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

N° 2025-03-07

Membres : Afférents au conseil : 14  
Présents : 09  
Date de la convocation : 28/03/2025

En exercice : 14  
Qui ont pris part à la délibération : 13  
Date d'affichage : 28/03/2025

**Objet : Vote taux des impositions des taxes directes locales pour 2025.**

*L'an deux mille vingt-cinq, le onze avril à 18 heures., le Conseil Municipal de la commune d'Ucciani, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Monsieur GIOCANTI Jean-Luc, Maire.*

Présents : Loigerot Maria, Calvia Danielle, Poggioli Dominique, Giocanti Caroline, Silvani Melissa, Pantaloni Pierre-François, Poggioli-Mariani Sébastien, Versini Audrey.

Absents : Poggioli Mathieu (procuration à Poggioli Dominique), Pisticcini François-Thierry, Poggioli Jules (procuration à Loigerot Maria), Ansidei Toussaint-Mathieu (procuration à Giocanti Jean-Luc), Chiarelli Alexandra (procuration à Versini Audrey).

Le Maire, Jean-Luc GIOCANTI indique que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Secrétaire de séance : Madame SILVANI Mélissa a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, fonction qu'elle a acceptée

Après avoir ouvert la séance :

Le maire propose au Conseil Municipal de reconduire pour l'année 2025 les taux de la taxe foncière pour le bâti et de la taxe foncière pour le non bâti adoptés en 2024. Le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS) qui n'est plus gelé est fixé à 10,28 %.

- Taxe Foncier Bâti            107 057,00 €  
- Taxe Foncier Non Bâti        373,00 €  
- Taxe d'Habitation            19 696,00 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide ce qui suit :

DESIGNATION DES TAXES €	TAUX DEFINITIVEMENT FIXES €	BASES D'IMPOSITION €	PRODUITS CORRESPONDANTS €
Taxe foncière. P.B	<b>23.56%</b>	426 420	107 057
Taxe foncière P.N.B	<b>93.28 %</b>	416	373
Taxe d'Habitation	<b>10.28 %</b>	206 425	19 696

Total Produit Attendu	107 430.00 €
Total Allocations Compensatrices	11 091,00 €
Taxe d'habitation attendue	19 696,00 €
Produit nécessaire à l'équilibre du Budget 2025	138 217.00 €

Le Conseil Municipal décide :

-D'inscrire au Budget Primitif 2025 la somme de 138 217,00

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits, ont signé au registre les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212003305-20250411-2025-03-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 15/04/2025

Publication : 15/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Ucciani, le 11 avril 2025.

Le Maire,

Jean-Luc GIOCANTI

